

**INTERVENTION DE,
JEAN-PIERRE LAFON, SECRETAIRE GENERAL**

Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs les Professeurs, Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux d'accueillir, au nom du Ministre des Affaires étrangères, la 8^e Conférence des pays éditeurs de documents diplomatiques au Centre de conférences internationales.

Votre nombre illustre la vitalité de la tradition de publication d'archives sous l'égide des ministères des Affaires étrangères. Si cette pratique, y compris dans le domaine des relations internationales, a connu une expansion massive à la fin du XIX^e siècle, la publication de sources diplomatiques récentes, et garanties par l'indépendance du travail scientifique, ne remonte guère avant les années 1920. Encore fallait-il faire la part des convictions personnelles des éditeurs scientifiques, aucune démarche historique ne pouvant s'abstraire totalement du contexte politique, idéologique, économique, contemporain.

En revanche, comparer résultats et méthodes de travail est une idée nouvelle, et plusieurs fondateurs de ce groupe de réflexion sont présents aujourd'hui. Sa première réunion s'est tenue sous les auspices du Foreign Office, le jour même de la chute du mur de Berlin, le 9 novembre 1989.

Cette 8^e réunion s'inscrit dans le cadre du 60^e anniversaire des Nations Unies, et à l'heure de la réforme de cette institution. C'est à l'histoire des relations entre les États et l'Organisation que sera consacrée la journée de demain. Je suis particulièrement reconnaissant aux représentants de la Bibliothèque des Nations Unies d'avoir pu se joindre à nos 28 pays et au directeur des Archives historiques de l'Union européenne.

Aujourd'hui vous allez, selon le schéma adopté en 1989, approfondir les thèmes méthodologiques abordés ou développés au cours des réunions précédentes ; je pense en particulier à la publication électronique, que certains d'entre vous pratiquent depuis quelques années déjà, aux relations des éditeurs avec les services d'archives, à ce que le Dr Marc

Susser, historien du Département d'État, appelait en 2001 « the challenge of meeting the 30 years line ».

Certains de vos pays sont novices dans l'exercice de publications de documents diplomatiques. A travers vos débats l'occasion leur sera donnée de bénéficier de l'expérience des pays ayant une longue tradition de publication, mais aussi de porter un regard neuf sur cette entreprise et de nous faire part de leurs réflexions.

Le Ministère des Affaires étrangères souhaite, quant à lui, donner dans les meilleurs délais à l'édition de la collection des Documents diplomatiques française, les orientations suivantes :

- Tout d'abord, et d'ici la fin de l'année, mettre à la disposition des chercheurs, sur le site du ministère des Affaires étrangères –France-Diplomatie-, une sélection de documents, en avant-première des ouvrages à publier.

- Puis, dans un avenir proche, favoriser l'édition des documents les plus récents, de manière à atteindre la « période des 30 ans », voire à la précéder, en liaison avec le projet de loi sur les archives en préparation, dont un des objectifs principaux est de réduire les délais de communication.

- Le Département veillera également à mettre à disposition des chercheurs, en ligne, l'état général des fonds avec, progressivement, tous les inventaires correspondants.

Il est important et significatif que cette année le thème historique de votre réunion soit consacré aux Nations Unies.

Vous allez, dans vos interventions, rappeler divers moments des relations de vos pays avec les Nations Unies. Avec le recul de ces 60 années d'existence de l'ONU, on ne peut que constater le rôle essentiel qu'ont joué les Nations Unies et souligner qu'il n'y a pas d'alternative à cette organisation.

L'Organisation assure la participation de tous aux affaires du monde, elle garantit la légitimité et la démocratie, particulièrement lorsqu'il s'agit de décider du recours à la force ou d'édicter des normes de droit universelles. Elle permet de dépasser l'affrontement Nord-Sud

et d'ouvrir la voie au partenariat, à la solidarité et à la responsabilité. Elle permet d'appréhender les problèmes contemporains dans leur globalité et leur complexité.

En oeuvrant, ensemble dans votre groupe de pays éditeurs, ou à l'intérieur de chacun de vos pays, pour faire connaître au public, par vos publications de documents diplomatiques, la réalité des événements et des processus historiques, vous participez aux idéaux, d'équité, de dignité et de liberté qui ont présidé il y a 60 ans à la création des Nations Unies. Soyez en remerciés.

Au nom du Ministre, M. Philippe Douste-Blazy, je souhaite plein succès dans vos travaux, et vous attends ce soir à 18 heures à l'Hôtel du Ministre des Affaires étrangères.